Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260407-DELIB2026032-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 07 AVRIL 2026 (*ouverte à 20H00)*

DATE DE CONVOCATION : 1ER AVRIL 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Céline CHEVALLIER, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Thibaud MORIN, Léa MESSINET, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Michaël PIOLAIN, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER, Delphine POSNIC

PROCURATIONS (3) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Léa MESSINET
Thomas BOULAY donne pouvoir à Nadège LOLLIVIER
Melissa NAOUR donne pouvoir à Delphine POSNIC

EXCUSES (3) :
Mickael QUIMBERT, Michel BERNARD, Charlène CHOLET

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe IMIELSKI

2026.032 – 5.2
POLITIQUE DE LA VILLE – SUIVI DES ASSEMBLEES - FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Matthieu POLLET, Maire, donne lecture du rapport suivant :

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 24 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de :

- **DECIDER** de fixer à DOUZE le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire – président du CCAS.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme, le 8 Avril 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe IMIELSKI

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON (35) Ille-et-Vilaine